

PAR COURRIEL

Québec, le 29 juin 2021

Madame Vanessa Ruest-Vignola
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Paroisse de Saint-Damase
18, avenue du Centenaire
Saint-Damase (Québec) G0J 2J0

Objet : CMQ-67885-001 - Administration provisoire de la Municipalité de la paroisse de Saint-Damase

Madame,

La Commission municipale du Québec a pris connaissance de votre courriel indiquant la démission de 4 élus municipaux. De ce fait, la Municipalité ne peut plus siéger faute de quorum.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur la Commission municipale*, la Commission municipale du Québec agira à titre d'administratrice provisoire de la municipalité.

Pour agir à ce titre, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard et, en son absence, monsieur Joseph-André Roy, tous deux membres de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase. Ces membres pourront adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la municipalité. Vous trouverez ci-joint copie de cette désignation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire de la Commission,



Anne-Marie Simard Pagé, avocate

c. c. Madame Sylvie Piérard, membre de la Commission
Monsieur Joseph-André Roy, membre de la Commission

p. j.